



# DECONFINEMENT, REPRISE D'ACTIVITE

La situation évolue au jour le jour et certaines questions restent encore en suspens.

Les certitudes d'hier peuvent être remises en cause quotidiennement et implique de notre part une vigilance de tous les instants. Pour la **CFDT**, l'urgence est de sécuriser tous les espaces de travail afin de **garantir la santé de tous les salarié(e)s**.

**Pour la CFDT, votre sécurité est la priorité absolue ! Aucun(e) salarié(e) ne doit être victime d'injonctions contradictoires.**

**Il n'y a pas de choix à faire entre sécurité et activité commerciale : la sécurité prime sur tout le reste !** La sécurité c'est l'affaire de toutes et de tous !

La **CFDT** présente à vos côtés depuis le **17 mars 2020** (début du confinement) propose et revendique chaque jour afin d'obtenir la mise en place des mesures de sécurité incontournables afin d'assurer une reprise d'activité sereine et progressive.

Tous les éléments obtenus par la **CFDT** vous ont été communiqués sous forme d'un tableau récapitulatif le 29 avril dernier. Les élus **CFDT** présents à chaque réunion (sous forme d'audioconférence) participent activement aux échanges avec la direction. En amont de ces réunions audio, la **CFDT** transmet toutes ses demandes à la direction afin d'optimiser le temps précieux des différents acteurs de la prévention et de faire avancer ses revendications.

**Voici ce qui va s'appliquer à compter du 11 mai :**

## **1) Les horaires de travail :**

**Fonctions Support :** Les plages variables commencent à 7h et se terminent à 21h, permettant aux salariés de voyager en dehors des horaires de pointe (les plages fixes habituelles sont temporairement suspendues).

**Les Agences :** Les horaires restent les mêmes que ceux en vigueur depuis le début de la pandémie soit (9h30-13h et 13h45-16h) avec **une fermeture en fin de journée à 16h y compris le samedi**.

**Les CRC :** La direction a pris la décision d'adosser les horaires des CRC aux horaires d'agences (indiqués ci-dessous).

## **2) L'organisation du travail en Agences et Centres d'Affaires hors sites administratifs :**

Toutes les agences bénéficieront d'un **renouvellement des matériels de protection** (masques, gel, gants et lingettes). Elles seront toutes équipées de **parois plexiglas à l'accueil**. Un premier lot de **1000 casques visières plexiglas** est en cours de livraison. Des commandes supplémentaires pourraient être passées si nécessaire.

**Section CFDT de la  
CEIDF : 64/68 rue du  
Dessous des Berges  
75013 PARIS.**

**Tél. : 01 70 23 53 65/63**

**@ : cfdtceidf@orange.fr**

**Retrouvez toutes nos  
publications sur :  
[www.cfdtceidf.org](http://www.cfdtceidf.org)  
ou sur notre page  
LinkedIn.**

**CFDT.FR**

**Les stylets et tablettes** devront être **nettoyés avec des lingettes** désinfectantes à l'accueil comme dans les bureaux de réception clients. **Des stylos (à usage unique) seront donnés aux clients** et devraient être prochainement livrés dans les agences.

**Maintien du filtrage portes bloquées** comme aujourd'hui. **Priorisation des RDV téléphoniques.**

**Les clients devront obligatoirement porter un masque** au sein de nos agences. Un affichage de cette modalité à l'attention de notre clientèle est prévu sur les façades agences. Les clients dont le rendez-vous physique est nécessaire seront également informés par SMS ou par mail de ces conditions d'accueil.

**Pour les salles de coffres, port des gants obligatoire** et accès sur RDV.

**Pour les agences collaboratives**, occupation des bureaux individuels et accueil dans le bureau de réception rapide.

**Salle de réunion limitée à 7 personnes maximum**, dans le respect des distances entre les participants (1m minimum).

**Pour la pause déjeuner**, garantir **1m entre chaque salarié(e)** présent(e). Installation en quinconce et organisation en plusieurs services si nécessaire en fonction des effectifs. Autorisation de déjeuner dans les bureaux individuels.

**Pour les photocopieurs**, une **boîte de lingettes pour nettoyer l'écran** avant et après chaque utilisation.

**Pour les commerciaux nomades**, pas de RDV chez les clients (CAPRO/CAGP), **accompagnement à distance** (des Animateurs Commerciaux) et **sédentarisation des AGC** jusqu'à nouvel ordre.

**Une dotation d'ordinateurs portables est prévue pour le CAPRO.**

**Trajet professionnel** : prolongation de la prise en charge des frais de transport en véhicule personnel (Indemnités Km, frais de parking, Vélib').

**La prestation ménage renforcée** est maintenue.

### **3) L'organisation du travail dans les sites administratifs :** **Athos / Louvre / DR (y compris les sites distants) / CRC /** **Locaux syndicaux / Seinerie :**

**Port du masque** a minima pour tous les déplacements au sein des locaux.

**Distributeurs de gel** devant les ascenseurs.

**Limitation à deux personnes** maximum dans les ascenseurs.

**Escaliers** : organisation d'un sens de circulation (montée / descente).

**Salle de réunion** : Limitation à 7 personnes maximum, suppression d'une chaise sur deux et port du masque obligatoire.

**Salle de pause** : Capacité d'accueil divisée par deux, installation en quinconce et organisation de plusieurs roulements si nécessaires.

**Restaurant d'entreprise** : plages de service élargies, suppression d'une position sur deux, règle de passage (créneaux horaires par étage) et marquage au sol afin de respecter les distances.

**Tisaneries** : Accès limité aux distributeurs de boissons, suppression des fontaines à eau et mise à disposition de gel hydro alcoolique.

**Pour les photocopieurs** : Mise à disposition de lingettes désinfectantes avant chaque utilisation.

**Trajets professionnels** : prolongation de la prise en charge des transports en véhicules personnels (Indemnités Km, Parking, Vélib').

**Maintien de la prestation ménage renforcé.**

**Formations en présentiel** : suspension jusqu'à fin août (hors examen AMF).

**Montée progressive du nombre de salariés** sur Athos : 200 personnes aujourd'hui.

- 11 mai : 400 personnes
- 18 mai : 500 personnes
- 25 mai : 600 personnes

Poursuite éventuelle de la montée en charge sur juin si le bilan est positif.

**Maintien du travail à distance** au travers d'une adaptation optimisée du nombre de salarié(e)s par sites :

- Cergy : 85 personnes
- Evry : 15 personnes
- Melun : 7 personnes
- St Quentin : 22 personnes

**Maintien du télétravail** :

- 600 administratifs équipés
- Retour progressif à définir selon les capacités d'accueil et les recommandations gouvernementales.
- **Dotation supplémentaire** d'ordinateurs portables prévue pour permettre une extension du télétravail.

**Pour les CRC**, la capacité d'accueil est augmentée à compter du 11 mai : une trentaine de salariés au lieu de 25 aujourd'hui.

**Sur tous les sites** : respect d'une distance d'un mètre entre les salariés et d'un espace de 4 m<sup>2</sup> par collègue.

**Situations Particulières** :

Les salarié(e)s concerné(e)s par **la garde d'enfants (cas 1)** comme les salarié(e)s reconnu(e)s **personnes vulnérables (cas 2)**, la direction a pris en compte la majorité des demandes **CFDT** :

- **Du 01 au 10 mai** : La CEIDF va garantir 100% du salaire dans les cas 1 et 2 c'est-à-dire (84% du salaire net correspondant au dispositif du chômage partiel et complément versé par la CEIDF).
- **Du 11 au 31 mai** : la CEIDF va garantir 100% du salaire dans les cas (1) et (2) c'est-à-dire (84% du salaire net correspondant au dispositif du chômage partiel et complément versé par la CEIDF).

**NB** : Les salarié(e)s avec enfant(s) dont l'école ne sera pas en mesure de les accueillir devront établir et adresser **une attestation sur l'honneur** à la CEIDF en précisant ces éléments.

### Exceptions pour les salariés (Cas 1) :

- En cas de refus du télétravail alors qu'il est rendu possible : **pas de prise en charge du complément de salaire par la CEIDF.**
- En cas de garde d'enfants alors que l'école est ouverte : **pas de prise en charge du complément de salaire** par la CEIDF.
- **A compter du 1<sup>er</sup> juin**, la CEIDF appliquera les dispositions gouvernementales **sans complément de salaire.**

Pour les salarié(e)s en absence autorisée payée depuis le début du confinement, la reprise débutera dès le 11 mai.

Les salarié(e)s, dans ce contexte anxiogène peuvent faire appel à **PSY-FRANCE** au : **01 78 76 51 50.**

**Par ses communications, la CFDT vous rend compte de ses actions et vous diffuse l'information à laquelle vous avez droit.**

**Être à vos côtés dans ces moments difficiles reste notre leitmotiv !**

**Prenez soin de vous, c'est aussi prendre soin de vos proches !**

Pour toute question ou interrogation, n'hésitez pas à nous contacter sur notre boîte mail : [cfdtceidf@orange.fr](mailto:cfdtceidf@orange.fr)

Rejoignez la première organisation syndicale française en cliquant sur le lien suivant : <https://cfdtceidf.files.wordpress.com/2016/08/bulletin-dadhc3a9sion-cfdt.pdf>

